



**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU COMITÉ SYNDICAL**

**Session du 29 AVRIL 2024**

**Le comité syndical** dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 29 mars 2024,

En présence de 12 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés

10 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON	suppléant de	M. Jean DESESSART
-----------------	--------------	-------------------

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

M. Martial DUFLOT	ayant donné pouvoir	Mme Catherine MARTIN
-------------------	---------------------	----------------------

En présence également :

M. Christian DEMAY	suppléant de	Mme Catherine MARTIN
M. Dominique DEVILLERS	suppléant de	M. Jacques DORIDAM
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléante de	M. Philippe EYMERY
M. Olivier PACCAUD	suppléant de	Mme Anne FUMERY

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Martial DUFLOT, Mme Marie-Manuelle JACQUES, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L.3312-2 et L3312-3 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2024 04/29-03** relatif à l'autorisation de cession d'une emprise de terrain nu située à **Morlaine, commune de Tillé** ;

**CONSIDERANT** que par courrier en date du 4 mars 2024, Monsieur Fernandes a sollicité le SMABT pour acquérir un délaissé de 16 m<sup>2</sup> situé rue des châtaigniers à l'angle de la parcelle AI 178 sur laquelle il envisage de construire une habitation ;

**CONSIDERANT** que cette parcelle, cadastrée AI 71 d'une surface de 16 m<sup>2</sup> n'est pas située dans l'emprise aéroportuaire et n'a plus d'utilité pour l'exploitation de l'aéroport ;

**CONSIDERANT** que le service d'évaluation des Domaines a évalué ce délaissé en coin de rue à hauteur de 350 € avec une marge d'appréciation de + ou – 20% ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

**ADOpte** à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

---

**APPROUVE** la cession de ce délaissé de 16 m<sup>2</sup> au prix de 400 € HT à Monsieur Fernandes qui prend à sa charge les frais de notaire.



**Caroline CAYEUX**  
Présidente du Syndicat mixte  
de l'aéroport de Beauvais-Tillé